

Livret d'accueil

Centre de l'Obésité Bernard Descottes

Prévention - Réadaptation - Suivi



CENTRE DE L'OBÉSITÉ
Bernard DESCOTTES

Prévention - Réadaptation - Suivi





Le nom de Bernard Descottes (1943 - 2009), professeur de médecine et chirurgien viscéral au Centre Hospitalier Universitaire de Limoges, est attaché à cet établissement mutualiste.

Sorti major de sa promotion d'internat, il a consacré sa vie au service de ses concitoyens. Chef de service de chirurgie viscérale et transplantations au CHU de Limoges, il réalise à plusieurs reprises une première française en termes d'interventions chirurgicales.

Le professeur Bernard Descottes a formé de très nombreux praticiens dont certains exercent leur art dans l'environnement mutualiste.

Il est également le premier à expérimenter avec succès l'utilisation du miel pour faciliter la cicatrisation des plaies.

Le professeur Bernard Descottes a été président fondateur du comité d'organisation recherche cancer, il présida la commission médicale d'établissement du CHU de Limoges et était membre de l'Académie de chirurgie.

Il s'est aussi impliqué dans des actions humanitaires pour le compte de nombreux pays, il était membre actif de nombreuses associations tant professionnelles que caritatives.

Du fait de sa fidélité, de son engagement et de son implication personnelle dans la création du Centre de l'Obésité, Bernard Descottes mérite la reconnaissance de la Mutualité Française Limousine.

Mot de bienvenue	p. 4
L'établissement	p. 5
Organisation générale	p. 6
Les activités	p. 8
L'équipe à votre service	p. 9
Les équipements	p. 11
Le matériel adapté	p. 12
Conseils pratiques	p. 13
Les formalités	p. 14
Le suivi	p. 16
Vos droits	p. 17
Vos obligations	p. 23
Les prestations	p. 26



Mot de bienvenue

La direction, les médecins et l'ensemble des collaborateurs vous accueillent au sein du Centre de l'Obésité Bernard Descottes à Saint-Yrieix-la-Perche en Limousin.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez en choisissant notre établissement et nous vous assurons dès à présent compétence, disponibilité et dévouement de l'ensemble du personnel.

Cet établissement de **soins de suite et de réadaptation** met à votre disposition une équipe pluridisciplinaire spécifiquement formée pour vous prendre en charge dans les meilleures conditions.

Le centre est tout spécialement dédié au traitement de l'obésité et, à ce titre, il est muni d'équipements, matériels et mobiliers intégralement adaptés.

Si notre vocation est bien sûr de vous apporter **des soins** tout au long de votre séjour, elle est aussi de vous guider sur le plan de la prévention et de l'éducation à la santé, tout en vous assurant un suivi à la sortie de notre établissement.

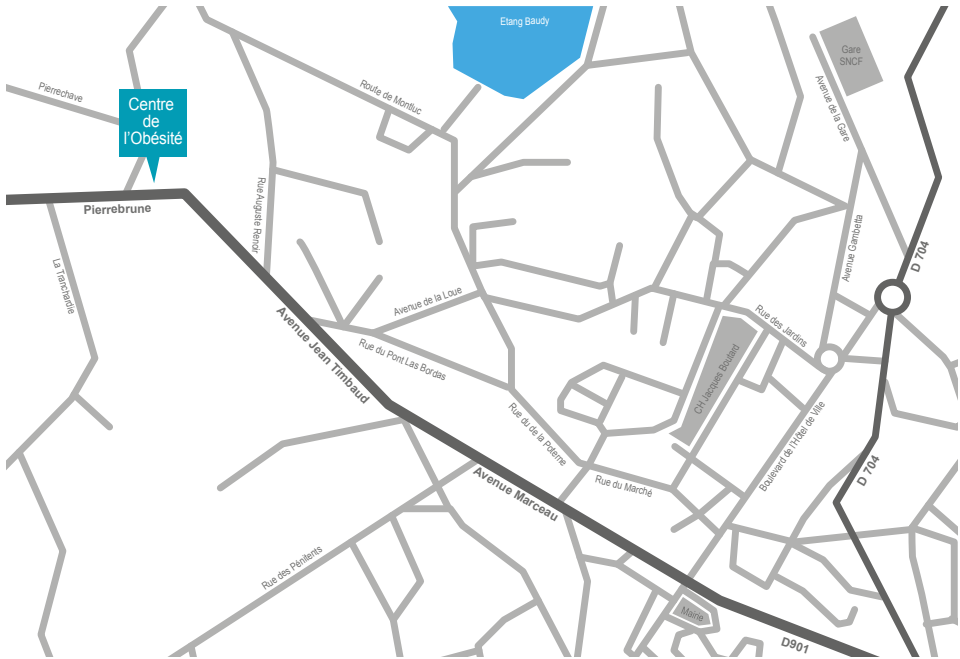
Toute la réussite de notre programme dépend également de l'implication que vous mettrez dans ce séjour et votre prise en soins.

Le Centre de l'Obésité Bernard Descottes est un établissement géré par la Mutualité Française Limousine, organisme privé à but non lucratif et reconnu d'utilité publique.

Nous vous souhaitons un bon séjour parmi nous.

Jean LAGNEAU
Directeur
Centre de l'Obésité Bernard Descottes

PLAN D'ACCÈS



Centre de l'Obésité Bernard Descottes

2 Pierrechave - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche
Tél. : 05 19 99 26 00 - Fax : 05 19 99 25 31

MUTUALITÉ FRANÇAISE LIMOUSINE

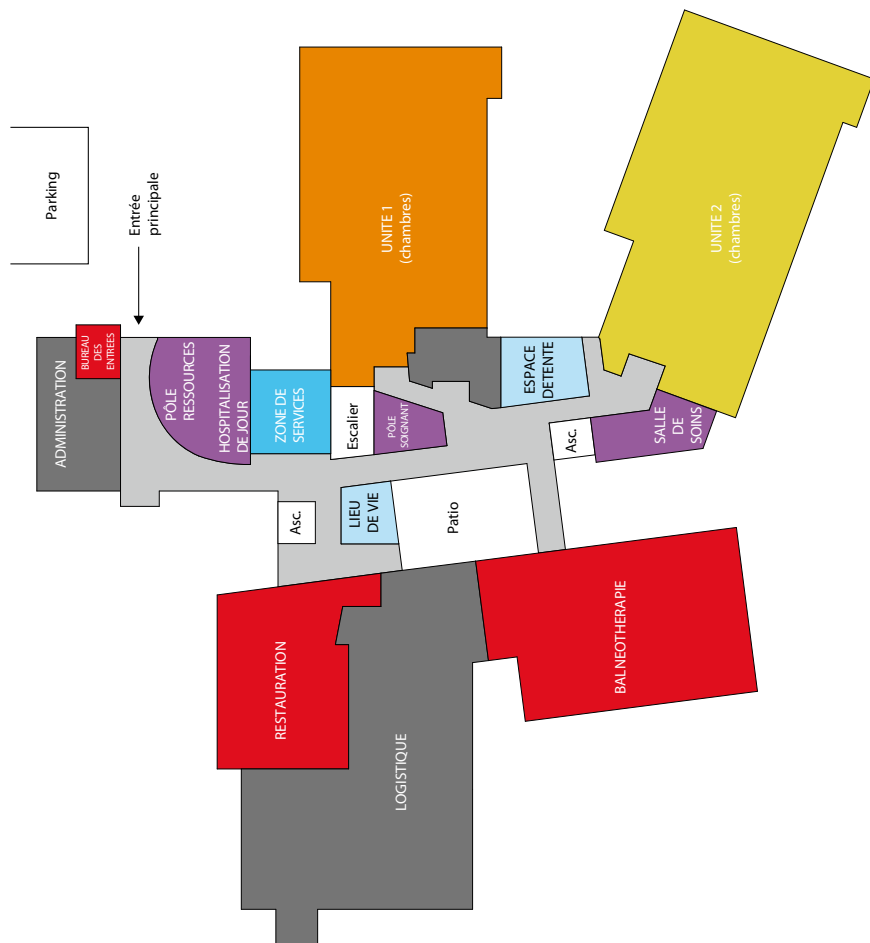
- > **Président du Conseil d'Administration** : M. Bernard Bertin
- > **Directeur général** : M. Franck Bonichon

CENTRE DE L'OBÉSITÉ BERNARD DESCOTTES

- > **Directeur** : M. Jean Lagneau
- > **Directeur adjoint** : Mme Élodie André
- > **Médecin coordonnateur** : Dr Guylaine Laroumagne
- > **Cadre de santé** : M. Régis Cruveilhaer
- > **Cadre coordonnateur en ETP** : Mme Jessica Tavernier

CENTRE DE L'OBÉSITÉ BERNARD DESCOTTES

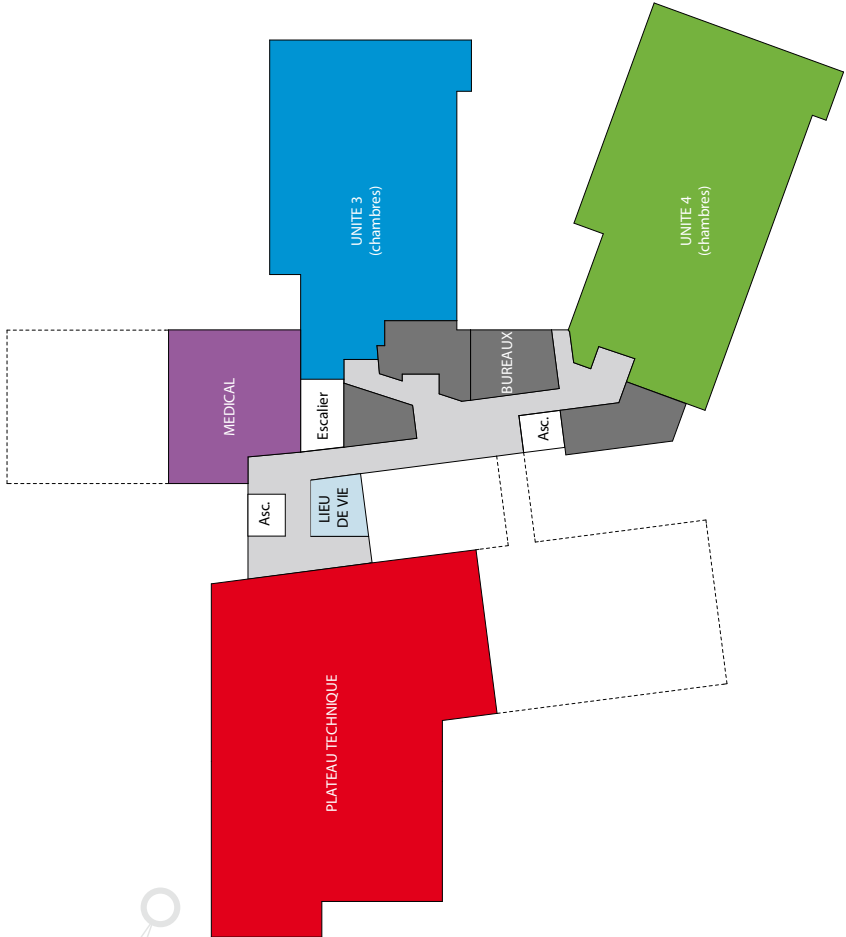
Rez-de-chaussée



Pour plus de renseignements,
n'hésitez pas à vous rapprocher du bureau des entrées.

CENTRE DE L'OBÉSITÉ BERNARD DESCOTTES

Étage



Pour plus de renseignements,
n'hésitez pas à vous rapprocher du bureau des entrées.

Les entrées dans le Centre se font les lundis ou les mardis de chaque semaine.

Les sorties (qui ont lieu 3 semaines après) sont organisées de la même manière : soit le lundi, soit le mardi, en fonction du jour d'entrée dans l'établissement.

L'établissement vous offre une palette d'activités d'éducation thérapeutique, au service de votre santé physique et psychologique, qui se décline au travers de diverses catégories professionnelles à votre disposition :

- > Médecins endocrinologues
diabétologues, nutritionnistes
- > Médecin psychiatre
- > Diététiciens
- > Secrétaires administratives et médicales
- > Infirmiers
- > Masseur-kinésithérapeutes
- > Professeurs en Activités Physiques Adaptées
- > Agents d'entretien
- > Médecin douleur
- > Médecins généralistes
- > Médecin cardiologue
- > Psychologues
- > Psychomotriciens
- > Aides-soignants
- > Chef cuisinier
- > Cuisiniers
- > Agent technique.

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

Le Centre de l'Obésité Bernard Descottes a pour objectif la mise en place :

- > d'une prise en charge pluridisciplinaire accessible à tous,
- > d'une prise en charge de l'obésité sévère.

Chaque jour, au moins 3 activités (collectives, par groupes de 8 à 12 personnes, et individuelles) vous sont proposées. Des plages d'activité sont laissées à votre libre choix afin :

- > de renforcer votre participation au programme et votre motivation,
- > de vous permettre de cibler vos objectifs thérapeutiques personnels.

Les médecins et thérapeutes, qui vous accompagnent, sont à votre écoute (votre entourage et vous) pour répondre à l'ensemble de vos besoins. Par leurs qualités humaines et leurs compétences multiples, les professionnels auront le souci d'assurer la qualité et la sécurité de vos soins.

Ils ont pour mission de vous conduire vers la plus large autonomie possible, favoriser votre rééducation et votre réinsertion familiale, sociale et professionnelle.

- > **Les médecins** : ils coordonnent votre hospitalisation, assurent votre suivi thérapeutique dans le strict respect du secret professionnel. Ils restent à votre disposition pour toute demande. Selon votre pathologie, vos objectifs et vos capacités, les médecins prescrivent les interventions des thérapeutes et vous proposent, en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire, un contrat d'éducation thérapeutique avec un programme d'activités adaptées.
- > **Les secrétaires administratives et médicales** : durant votre séjour, elles auront un rôle d'accueil, d'information et de communication. Elles assurent la saisie du courrier médical et leur transmission à votre médecin traitant ou chirurgien prescripteur du séjour. Elles ont en charge le suivi de votre dossier administratif, ainsi que la facturation de vos frais de séjour.
- > **Les diététiciens** : ils réalisent vos bilans diététiques et assurent le suivi de votre éducation nutritionnelle en lien avec les médecins, l'équipe soignante, l'équipe éducative et les cuisiniers du centre, notamment au travers d'activités de cuisine thérapeutique.
- > **Les psychologues** : ils accompagnent le patient dans ses difficultés psycho-affectives lors d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels. Ils seront à votre écoute et faciliteront la verbalisation d'éléments pouvant occasionner des dysfonctionnements alimentaires. Ancrée dans une dynamique pluridisciplinaire, la psychologie est un support supplémentaire qui permet de se centrer sur soi.
- > **Les psychomotriciens** : ils vous proposent un travail axé sur le corps et la sensorialité par le biais d'outils comme la relaxation, la respiration, le mouvement afin de restructurer la perception de votre corps. Une conscience corporelle affinée permettra de mieux gérer vos douleurs, vos émotions, votre stress et de vivre avec votre corps plus sereinement.
- > **Les professeurs en activité physique adaptée** : ils permettent de renforcer l'activité physique et la motivation pour les patients initiés. Pour les autres, ils accompagnent la rupture de la dynamique du déconditionnement par une réadaptation progressive à l'effort. Enfin, ils informent des possibilités d'activités à l'issue de votre séjour.
- > **Les masseurs-kinésithérapeutes** : ils interviennent uniquement sur prescription médicale de votre médecin référent et sur rendez-vous. Ils travaillent dans la continuité de la prise en charge à domicile.
- > **L'équipe soignante** : elle organise les soins et assure leur continuité 24/24h et 7/7 j. A votre écoute, elle répond à vos besoins essentiels et vous guide vers le plus d'autonomie possible. Elle vous renseigne également sur votre santé et participe pleinement à votre éducation thérapeutique.

En fonction de votre situation sociale, une assistante sociale est à disposition, sur demande. Elle doit être sollicitée dès la première semaine d'hospitalisation. De plus, l'établissement peut organiser des rencontres et un suivi avec des organismes d'assistance tels que la Maison du Handicap, la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH), la CARSAT et les assistantes sociales de secteur.

Nos objectifs :

- > Diététique : trouver du plaisir à manger, à écouter ses sensations tout en respectant l'équilibre alimentaire.
- > Psychologique : analyser sa relation à la nourriture : les pensées, les émotions, le contexte, le parcours, dans le but de repérer les dysfonctionnements et de les gérer.
- > Psychomoteur : retrouver des sensations corporelles positives, rehabiter son corps et en connaître ses limites en prenant du plaisir.
- > Activité physique adaptée : redonner motivation et plaisir dans la pratique d'une activité physique pour une perspective d'autodétermination sur le long terme.
- > Objectifs soignants (infirmiers, aide-soignants) : améliorer la gestion de sa maladie (diabète...) et l'autonomie motrice.

Nous vous invitons à consulter notre site Internet afin d'avoir une vision plus précise de la prise en charge spécifique proposée au Centre ainsi que de sa philosophie.



www.centre-obesite.fr

Les équipements

- > Balnéothérapie,
- > Salles de rééducation (activité physique adaptée),
- > Salles de cardiotraining,
- > Salle de psychomotricité,
- > Salle individuelle de masso-kinésithérapie,
- > Salles de conférences,
- > Salles d'activités collectives,
- > Cuisine thérapeutique,
- > Salle de restaurant,
- > Espaces détente,
- > Lieux de vie,
- > Parc extérieur,
- > Salon de coiffure,
- > Buanderie,
- > Pôle ressources et prévention.



Le matériel adapté

Le Centre est implanté au sein d'un parc arboré de 18 000 m², à l'intérieur duquel on trouve un parcours de marche.

Il dispose d'une capacité d'accueil de 50 places d'hospitalisation dont 10 places spécialisées pour l'obésité morbide et 4 places en chambre double. Les chambres sont équipées de :

- > Lits électriques de largeur minimale de couchage d'un mètre,
- > Rails plafonniers lève-malades (dans les chambres pour patients obèses morbides),
- > Fauteuils d'aisance de largeur minimale de 68 cm,
- > Matériel médical entièrement adapté aux personnes obèses,
- > Matériel de rééducation adapté.

Les chambres sont équipées de terminaux multimédias permettant l'accès à Internet (non accessible en WiFi), à la télévision, au téléphone, à la radio, à des jeux et à des journaux... Un document d'utilisation du matériel multimédia est à votre disposition dans votre chambre.

Le WiFi est accessible, gratuitement, au RDC au niveau du Pôle Ressources, à l'aide d'un code d'accès délivré par les secrétaires à l'accueil.

Tous les terminaux donnent un accès sécurisé aux données de soins nécessaires à la prise en charge.



LES SÉANCES DE BALNÉOTHÉRAPIE

Vous devez vous munir obligatoirement d'un maillot de bain, d'un bonnet de bain, d'une serviette ou d'un peignoir, d'un gel douche et d'une paire de claquette dédiée à l'espace balnéothérapie afin de marcher en toute sécurité sur les abords du bassin.

Pour assurer une hygiène optimale du bassin, l'établissement réalise un contrôle journalier de l'eau (transparence, température, taux de chlore et le potentiel hydrogène communément appelé «PH»). Des contrôles bactériologiques sont effectués tous les mois et sont affichés à l'entrée de la balnéothérapie.

Le règlement intérieur de la balnéothérapie est affiché au sein des vestiaires.

Les incontournables pour bien démarrer une séance de balnéothérapie :

- > Prendre une douche savonnée,
- > Accéder au bassin avec des chaussures spécifiques,
- > Passer obligatoirement dans un pédiluve.

Après le bain, il est conseillé de :

- > Prendre à nouveau une douche savonnée,
- > Procéder au nettoyage obligatoire de la tenue de bain.

Pour le confort des autres patients et pour respecter les règles d'hygiène en balnéothérapie, il est nécessaire de signaler au médecin du Centre à tout moment :

- > Un rhume,
- > Une angine,
- > Une infection cutanée (mycose),
- > Des troubles digestifs : diarrhées,
- > Une infection du cuir chevelu,
- > Une incontinence.

L'accès à la balnéothérapie ne sera autorisé qu'après consultation avec le médecin du centre. En cas de mycose, un traitement doit être en cours depuis au moins 8 jours avant votre arrivée dans le centre (merci de contacter votre médecin traitant).

ADMISSION

Votre dossier a été validé en commission d'admission et vous avez reçu une convocation avant votre entrée dans le centre.

A votre arrivée, vous devez procéder à votre inscription administrative auprès des secrétaires médicales.

Un aide-soignant vous accompagne ensuite dans votre chambre. Une fois installé, vous allez rencontrer successivement les différents professionnels du centre sur des consultations individualisées : médecins, IDE, psychologues, psychomotriciens, professeurs en activité physique adaptée et diététiciens.

L'ensemble de l'équipe se réunit le soir de votre arrivée pour organiser votre séjour de 3 semaines autour du programme d'éducation thérapeutique.

L'organisation de votre séjour s'établit dans le cadre d'une négociation autour d'objectifs partagés. A tout moment, vous pouvez faire part de votre désaccord en rencontrant le médecin coordonnateur, le cadre de santé ou la cadre coordonnatrice en ETP.

En fin de journée, un aide-soignant vous fera visiter la structure afin de vous familiariser avec les locaux.

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- > Votre ATTESTATION PAPIER d'assuré social en cours de validité et votre carte vitale,
- > Votre carte de complémentaire santé à jour (recto-verso),
- > Votre carte d'identité.

SORTIE

Les portes de l'établissement ouvrent à 7h et ferment impérativement à 21h.

Autorisation de sortie temporaire :

Durant votre séjour, des créneaux de sortie libre vous sont accordés selon les modalités suivantes :

- > 1h30 de sortie à pied par jour : il faut alors signer le registre,
- > 3h de sortie en voiture par semaine : vous devez alors signer également le registre,
- > Sortie libre le dimanche après-midi
- > Sortie pour circonstances exceptionnelles ou cas de force majeure : une autorisation exceptionnelle de sortie vous sera délivrée par le médecin coordonnateur et le directeur de l'établissement (n'excédant pas 12h consécutives).

Conditions de sortie :

Avec l'accord du médecin et après consultation de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, vous allez quitter l'établissement. Le séjour étant de 21 jours (entrée les lundis ou mardis), votre sortie se fera soit le lundi soit le mardi de la 3^{ème} semaine avant 9h. N'oubliez pas :

- > D'entrer en contact avec l'IDE pour récupérer les prescriptions ou certificats de sortie, traitements et prescriptions de soins libéraux,
- > De régler l'ensemble des frais restant à votre charge, auprès du bureau des sorties (situé dans le hall d'entrée) entre 8h et 9h.

Sortie anticipée :

Nous respectons votre liberté. Vous avez la possibilité de quitter l'établissement avec l'accord du médecin.

Si vous n'acceptez aucun des soins proposés, votre sortie, sauf urgence médicalement constatée nécessitant des soins immédiats, est prononcée par le médecin. Vous devez alors signer une décharge.

Si le refus ne concerne qu'une partie des soins, le médecin vous proposera une solution adaptée à vos attentes.

En cas de comportement incompatible avec la vie en collectivité, le directeur pourra prononcer une exclusion administrative. La structure se réserve également le droit de ne pas recevoir en hospitalisation de jour, dans le cadre du suivi, un patient ayant mis fin à son séjour avant terme.

Départ des majeurs incapables et des mineurs :

Le patient majeur incapable ou le mineur ne peuvent être remis qu'à leur tuteur légal ou à défaut à une personne désignée par écrit par l'un d'entre eux.



Le suivi durant la première année suivant votre séjour :

Après une prise en charge au centre, un suivi est mis en place selon certaines modalités qui vous seront expliquées durant le séjour.

- > Vous aurez la possibilité de contacter le Centre par mail ou par courrier.
- > Une hospitalisation de jour est proposée à 4 mois, 8 mois, et 1 an pour renforcer notre soutien et votre motivation.

Le suivi durant les 4 années suivantes :

A l'issue de cette première année, dans le cadre de votre suivi sur 5 ans vous aurez ensuite la possibilité de revenir en hospitalisation de jour pendant les 4 années suivantes, sur demande de votre part.

L'alternative à l'hospitalisation de jour dans le cadre du suivi :

Uniquement à l'issue d'un séjour en hospitalisation complète, une hospitalisation d'une semaine pourra être proposée pour les patients qui en font la demande au minimum 6 mois après l'hospitalisation complète. La priorité sera donnée aux patients dépassant un périmètre géographique proche du Centre.



ACCÈS À VOTRE DOSSIER MÉDICAL

Toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues par des professionnels et établissements de santé (loi du 4 mars 2002).

Vous pouvez avoir accès à votre dossier médical directement ou par l'intermédiaire d'un médecin, que vous aurez désigné, en faisant la demande écrite auprès du directeur de l'établissement.

Le Centre de l'Obésité Bernard Descottes s'engage à respecter le droit de la personne : droit à la confidentialité, mais aussi protection de la vie privée.

PERSONNE DE CONFIANCE

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

Cette désignation est faite par écrit. Elle est révoquée à tout moment. Si le malade le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions.

Vous avez la possibilité, dès votre convocation au Centre de l'Obésité Bernard Descottes, de désigner une personne de confiance qui aura différentes missions :

- > Un rôle consultatif, au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin,
- > Une mission d'accompagnement dans vos démarches. Cette personne peut notamment assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Il est à noter que ce rôle n'est pas systématique.

Vous trouverez joint à votre convocation au Centre, le formulaire à remplir ainsi qu'une notice d'aide au remplissage.

DIRECTIVES ANTICIPÉES

Dans le cas où, en fin de vie, vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté, vos directives anticipées permettront au médecin de connaître vos souhaits concernant la possibilité de limiter ou d'arrêter les traitements alors en cours. Le médecin n'est pas tenu de s'y conformer si d'autres éléments venaient modifier son appréciation.

Les directives anticipées ne sont pas obligatoires.

On considère qu'une personne est « en fin de vie » lorsqu'elle est atteinte d'une affection grave et incurable, en phase avancée ou terminale. Vous ne pouvez rédiger des directives anticipées, que si vous êtes majeur(e). Le document doit être écrit et authentifiable. Vous devez écrire vous-même vos directives. Elles doivent être datées, signées et vous devez préciser vos nom, prénom, date et lieu de naissance. Si vous ne pouvez pas écrire et signer vous-même vos directives, vous pouvez faire appel à deux témoins – dont votre personne de confiance, si vous en avez désigné une - qui attesteront que le document exprime bien votre volonté libre et éclairée. Ces témoins doivent indiquer leurs noms et qualités et leurs attestations sont jointes aux directives. L'auteur du document doit être en état d'exprimer sa volonté libre et éclairée au moment de sa rédaction.

Si vous le souhaitez, vous pouvez demander au médecin à qui vous confiez vos directives de les insérer dans votre dossier, d'y joindre une annexe attestant que vous êtes en état d'exprimer votre volonté et qu'il vous a donné les informations appropriées. Pour être prises en compte par le médecin, il faut que vos directives aient été rédigées depuis moins de 3 ans, avant la date à partir de laquelle vous ne serez plus en état d'exprimer votre volonté. Vous devez donc les renouveler tous les 3 ans.

Les directives sont révocables à tout moment : vous pouvez donc modifier, quand vous le souhaitez, totalement ou partiellement le contenu de vos directives.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du directeur du centre ou du cadre de santé.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

A l'occasion de votre séjour dans notre établissement, un certain nombre de renseignements vous a été demandé et a été traité par informatique.

La loi du 6 janvier 1978 et les textes pris pour son application veillent à ce que l'informatique soit au service de chaque citoyen et ne porte atteinte ni à son identité humaine, ni aux droits de l'Homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles et publiques.

En ce qui concerne les données administratives, vous bénéficiez d'un droit d'accès à ces informations et pouvez en exiger la rectification en cas d'erreur. Pour cela, adressez-vous au bureau des entrées.

ENGAGEMENT DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Centre de l'Obésité Bernard Descottes est engagé dans une démarche de développement durable formalisée dans son projet d'établissement.

Un comité « Développement durable » est en place dans l'établissement et un référent sur site est nommé.

Le Centre participe tous les ans à la semaine européenne sur le développement durable selon différentes modalités chaque année : distribution de flyers, quizz, intervention du service prévention sur une journée sensibilisation...

De plus, dans le cadre de son projet prévention, l'établissement met à disposition des patients, au sein du Pôle Ressources, de la documentation sur le développement durable.

INFORMATION DU PATIENT SUR LES SOINS ET SON ÉTAT DE SANTÉ

Vous êtes informés du nom du médecin et des professionnels de santé appelés à vous dispenser les soins. Des informations vous sont données concernant les traitements et soins proposés par l'équipe pluridisciplinaire.

Dans les conditions fixées par le Code de Déontologie, votre médecin référent vous donnera, dès votre admission, des informations claires et compréhensibles sur votre pathologie et votre séjour. Ensuite, le cadre de santé ou le coordonnateur en éducation thérapeutique vous fera signer un formulaire de consentement concernant les soins que vous allez recevoir dans l'établissement.

L'établissement respecte au quotidien la Charte de la personne hospitalisée. Retrouvez les principes généraux en page 22.

RÉCLAMATIONS

Si vous avez des remarques ou suggestions d'amélioration à formuler sur votre séjour au sein de l'établissement, plusieurs moyens sont à votre disposition :

- > La boîte à idées se trouvant à l'accueil,
- > La formulaire de réclamation,
- > Le questionnaire de sortie, qui vous sera remis à la fin de votre séjour,
- > Les entrevues avec votre médecin du Centre,
- > Le numéro vert de la Mutualité Française Limousine :

0 800 01 56 52

**Service & appel
gratuits**

En cas de contestation ou de réclamation, vous pouvez contacter :

Le directeur du Centre - M. Jean Lagneau

ou

La directrice adjointe du Centre - Mme Elodie André

ou

Le médecin coordonnateur - Dr Guylaine Laroumagne

ou

Le cadre de santé - M. Régis Cruveilhaer

ou

La coordonnatrice en ETP - Mme Jessica Tavernier

Tél. : 05 19 99 26 00 / Fax : 05 19 99 25 31

En cas d'insatisfaction concernant les solutions apportées, une Commission Des Usagers (CDU) est mise en place au sein de l'établissement. Elle a pour mission de veiller au respect des droits des patients et de contribuer à l'amélioration de l'accueil des personnes et de la prise en charge.

Les coordonnées et les horaires de disponibilité des représentants des usagers sont à disposition des patients auprès du secrétariat.

PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

La douleur n'est pas une fatalité. Nous nous engageons à prendre en charge et à lutter contre la douleur des patients.

La lutte contre la douleur peut se traduire par la prescription d'antalgiques mais aussi par la mise en place de différents types de procédés.

Au cours de votre rééducation, des outils vous seront proposés pour évaluer l'intensité de la douleur ressentie et pour vous apporter des pistes de solutions.

Dans ce cadre là, si vous possédez des outils à votre domicile, nous vous demandons de vous munir de ceux-ci lors de votre venue en hospitalisation au Centre (type tens...).

Une évaluation de la douleur sera réalisée lors de votre admission dans le Centre ainsi qu'une réévaluation durant votre séjour. N'hésitez pas à contacter le personnel soignant en cas de survenue d'une quelconque douleur.



Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3 **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5 **Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8 **La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

HORAIRES

Les ateliers d'éducation thérapeutique se déroulent dès 9h le matin. Nous vous remercions d'être particulièrement ponctuel afin de ne pas décaler l'ensemble du planning des activités journalières.

RESPECT D'AUTRUI ET RESPECT DES MATÉRIELS ET MOBILIERS

Comme tout un chacun, vous devez traiter avec égard le personnel qui participe à votre prise en charge ainsi que les autres patients et leur entourage.

Vous devez également respecter le matériel et le mobilier mis à votre disposition, et l'utiliser avec précaution.

ALCOOL ET TABAC

L'alcool et le tabac sont interdits au sein du Centre de l'Obésité Bernard Descottes. Des abris réservés aux fumeurs sont aménagés à l'extérieur du bâtiment selon le décret anti-tabac du 1^{er} février 2007. Au même titre que la consommation de cigarettes classiques, le vapotage est interdit dans les locaux du Centre.

Depuis le 11 octobre 2012, l'établissement adhère au réseau Hôpital Sans Tabac. C'est un établissement de santé au sein duquel on s'abstient de fumer et où l'on met en œuvre une politique active de prévention et de prise en charge du tabagisme des patients et du personnel. Ainsi, le Centre de l'Obésité Bernard Descottes s'est engagé dans une politique de lutte contre le tabac et met à votre disposition des documents d'information (brochures, affiches, revues...). Le personnel se tient à votre service pour d'éventuels conseils ou questions.

TABAC INFO-SERVICE : 0825 309 310

De plus, dans le cadre de son projet prévention, le Centre vous proposera une séance « Info Tabac Service » animée par un intervenant extérieur spécialisé.

TÉLÉPHONE

L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les activités ainsi qu'en salle de restaurant..

Chaque chambre est équipée d'un téléphone : afin de souscrire un abonnement téléphonique pour la durée de votre séjour, renseignez-vous auprès du bureau des entrées.

SÉCURITÉ

Les consignes de sécurité :

Des consignes de sécurité et des plans d'évacuation sont affichés dans les couloirs, ils vous rappellent :

- > Les mesures de prévention,
- > La conduite à tenir en cas de début d'incendie,
- > Les règles d'évacuation et les cheminements,
- > L'emplacement des moyens de lutte contre l'incendie.

Nous vous conseillons d'en prendre connaissance et de les respecter.

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Le Centre de l'Obésité Bernard Descottes garantit l'accessibilité et la circulation d'un patient couché, appareillé et accompagné.

Conduite à tenir en cas d'incendie :

Des sorties de secours se situent à chaque niveau du bâtiment. A tous les étages, un panneau d'affichage vous indique l'emplacement de ces sorties de secours et le point de rassemblement.

Argent et objets de valeur :

Il vous est conseillé de ne pas vous munir de trop d'argent ou d'objets de valeur. Cependant, un coffre fort est à votre disposition pour tout dépôt de valeur (renseignez vous auprès du bureau des entrées). La clé de votre chambre vous est remise : nous vous conseillons de fermer votre chambre à clé systématiquement après votre départ de celle-ci.

L'établissement se détache de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

CONSEILS PRATIQUES

Respect de la laïcité :

L'établissement doit respecter les croyances et les convictions des personnes accueillies. Toutefois, l'expression de celles-ci ne doit porter atteinte ni au fonctionnement du service, ni à la qualité des soins, ni aux règles d'hygiène, ni à la tranquillité des autres personnes hospitalisées ou de leurs proches. Tout acte de prosélytisme est, en outre, interdit.

Votre contribution personnelle à la lutte contre les infections :

L'établissement est un lieu de soins, mais c'est aussi un lieu à risque d'infections, tout particulièrement pour les patients les plus fragilisés par leur maladie ou leur traitement.

Le Centre assure la sécurité sanitaire de ses patients par des mesures de prévention (bactériologie de balnéothérapie, prélèvements de surfaces et protocoles de bonnes pratiques d'hygiène), visant à garantir la sécurité vis-à-vis des risques infectieux des patients.

La surveillance des infections nosocomiales ainsi que l'alerte sont organisées au sein de l'établissement qui a constitué un CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales).

Des consignes d'hygiène vous sont données ci-dessous.

Si vous avez des questions ou des craintes concernant ces infections, n'hésitez pas à solliciter le cadre de santé.

HYGIÈNE À L'HÔPITAL

- > Se laver souvent les mains (d'autant plus avant l'utilisation de chaque matériel), utilisez le savon ou à défaut, la solution hydro-alcoolique,
- > Interroger le personnel sur les précautions à prendre,
- > Se doucher systématiquement avant et après avoir été en balnéothérapie.

Pour votre confort, il est souhaitable de vous équiper de vêtements simples à enfiler (jogging, short).

Pour l'hygiène de l'établissement, il est préférable de porter des chaussures de sport d'intérieur.



Les prestations

ADMISSIONS AU SEIN DU CENTRE

Horaires des admissions :

Lundi et mardi à partir de 9h. Vous recevrez une convocation vous indiquant la date et l'heure de votre admission que nous vous demandons de respecter.

En cas de retard, merci de contacter le bureau des entrées.

Horaires d'ouverture du bureau des entrées :

Le bureau des entrées du Centre est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30 sans interruption.

STATIONNEMENT

Un parking est à votre disposition avec trois places réservées aux personnes à mobilité réduite.

Le stationnement est interdit en dehors des emplacements prévus à cet effet. Les voies d'accès doivent rester libres.

LES PIÈCES ADMINISTRATIVES

L'établissement se charge de fournir si besoin les bulletins de situation ou autres documents.

RESTAURATION

Le petit déjeuner est servi de 7h30 à 8h (sauf le dimanche de 7h30 à 8h30), le déjeuner à 12h15 et le dîner à 19h. Il vous est demandé de respecter ces horaires. La préparation des repas est réalisée en interne, au sein du Centre par une équipe dédiée, hors ateliers de cuisine thérapeutique où vous préparez vous-même votre repas de midi.

Nous vous demandons d'être ponctuels à chaque repas afin de ne pas retarder le service et votre planning d'activités. De même par respect de tous, il vous est demandé de ne pas quitter la table pendant la durée du repas.

Les repas sont pris en commun dans la salle de restauration, sauf exceptions. Un menu complet et équilibré vous est proposé. Votre menu sera adapté en fonction des indications médicales (diabète, cholestérol, régime particulier...), de votre contrat d'éducation thérapeutique et de vos convictions religieuses. En cas d'aversion alimentaire (limitées à 5), avérées lors de votre entretien avec la diététicienne, un plat de substitution peut vous être proposé.

En cas d'allergie alimentaire spécifique, vous devez fournir à votre médecin référent dans l'établissement un certificat médical.

Des fontaines à eau et un distributeur de boissons chaudes sont disponibles dans l'établissement.

TÉLÉVISION

Une salle détente avec TV et jeux de société est mise à votre disposition. Elle est accessible à tout moment de la journée.

Vous pouvez également demander la TV au sein de votre chambre via votre terminal multimédia (renseignez-vous auprès du bureau des entrées).

VISITES

Les visites sont autorisées du lundi au vendredi de 17h30 à 19h et toute la journée le week-end. Les accompagnants peuvent déjeuner sur site le week-end : vous devez réserver auprès du bureau des entrées avant le jeudi soir pour la semaine en cours.

Le repas est de 10 € par personne. Vous devrez régler en fin de séjour au bureau des entrées.

LINGE

L'établissement vous fournira le linge de lit (draps et taies d'oreiller). Vous devez apporter vos propres serviettes de toilette (dont une dédiée à la balnéothérapie) ainsi qu'un plaid pour les séances de relaxation et une taie d'oreiller.

Pour l'entretien de votre linge personnel, vous disposez d'une buanderie équipée de machines à laver (lessive fournie) et sèche-linge payants. Des tables et des fers à repasser sont mis à votre disposition à titre gracieux.

Pendant votre séjour, il vous est recommandé d'avoir une tenue adaptée à la rééducation.

MESURE DE SATISFACTION

Afin de connaître votre avis sur l'ensemble de votre séjour, un questionnaire permettant d'évaluer votre prise en charge en éducation thérapeutique et votre séjour vous sera remis lors de votre sortie. Nous vous remercions de bien vouloir le compléter et le retourner au Centre par courrier ou le remettre au personnel soignant le vendredi avant votre sortie.

Ce que vous devez amener impérativement

- > Une tenue de nuit,
- > Des affaires de toilette,
- > Des vêtements,
- > Un maillot de bain,
- > Un bonnet de bain,
- > Des claquettes, à utiliser uniquement dans l'enceinte de la balnéothérapie,
- > Des serviettes (dont une pour la balnéothérapie et/ou peignoir),
- > Un gel douche,
- > Des chaussures de sport,
- > Des tenues adaptées à la rééducation (survêtement, short...),
- > Une couverture et une taie d'oreiller pour la relaxation,
- > Un bloc-note, un stylo et un porte-documents,
- > Une gourde ou bouteille d'eau,
- > Votre Tens (si vous en utilisez à domicile pour traiter la douleur).





CENTRE DE L'OBÉSITÉ
Bernard DESCOTTES

Prévention - Réadaptation - Suivi

CENTRE DE L'OBÉSITÉ BERNARD DESCOTTES

2 Pierrechave - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Tél. : 05 19 99 26 00 - Fax : 05 19 99 25 31

www.centre-obesite.fr

MUTUALITÉ FRANÇAISE LIMOUSINE

39 avenue Garibaldi - 87000 Limoges

Tél. accueil : 05 55 33 96 30



Site web

www.mutualitelimousine.fr



Facebook

[MutualiteLimousine](https://www.facebook.com/MutualiteLimousine)



Twitter

[@MutLimousine](https://twitter.com/MutLimousine)



**MUTUALITÉ
FRANÇAISE
LIMOUSINE**